

1. [Accueil](#)
2. [Énergies marines](#)
3. [Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : le Conseil d'État prend la main](#)



Le Conseil d'État a décidé de juger au fond le dossier du parc éolien en mer de Saint-Nazaire.  
(Photo : Merkur offshore)

## Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : le Conseil d'État prend la main

Publié le 01/03/2019 18:13 | Mis à jour le 02/03/2019 09:10

Le feuilleton juridique du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, ouvert en 2012, par le dépôt d'un recours contre son arrêté d'exploitation, devrait prendre fin dans quelques semaines par le jugement définitif de cette affaire. Les juges du Conseil d'État écriront ce dernier épisode.

**« Suite à l'audience du Conseil d'État pour le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, les juges n'ont pas suivi les conclusions et décidé de ne pas renvoyer le dossier devant une cour d'appel. Le Conseil d'État jugera lui-même l'affaire sur le fond dans les semaines qui viennent »,** a twitté Anne-Claire Boux, chef de projet chez EDF Renewables, en charge du développement du parc.

Le 13 février, la rapporteuse publique du Conseil d'État avait demandé de renvoyer le dossier devant la cour administrative d'appel de Nantes. [Avec l'option choisie désormais par le Conseil d'État](#), il n'y aura pas à attendre si longtemps pour avoir enfin une décision définitive sur le démarrage ou pas encore de l'éolien en mer en France.

Sur le fond du dossier, il s'agit de dire si l'arrêté d'exploitation du parc pris en avril 2012 par les ministres de l'Écologie et de l'Industrie a été accompagné de toutes les préconisations réglementaires nécessaires. Le rôle du document dans le projet devrait être examiné en détail.

**Loïc FABRÈGUES**

**UPPM revue de presse**